Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212900567-20260402-2026_02_04_10-DE

La Forest-Landerneau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 2 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux afférents au Conseil municipal : 19
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux ayant pris part à la délibération : 19

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, le Conseil municipal de la commune de La Forest-Landerneau, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Forest-Landerneau, sous la présidence de M. David ROULLEAUX, Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 27 mars 2026

DATE D'AFFICHAGE : 7 avril 2026

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Pauline BENOIT

PRÉSENTS :

David ROULLEAUX – Pauline BENOIT – Olivier BESCOND – Odile BOUGER – Éric DUMESNIL – Laurent MICHOT – Nathalie ROULLEAUX – François NICOLAS – Fabienne CORRE – Angélique NICOLAS – Christophe TIRILLY – Fabrice BERGERE – Arnaud DOUGUET – Amélie ROUE – Daniel LEAL – Roland PORHEL – Sandra THERENE – Karine SICARD

ONT DONNE POUVOIR : Mme Carine LAMARQUE à Mme Pauline BENOIT

ABSENTE : Mme Carine LAMARQUE

DEL2026_02_04_10

INSTITUTION ET DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

PB D.R

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212900567-20260402-2026_02_04_10-DE

DEL2026_02_04_10

INSTITUTION ET DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil municipal délibère sur l'institution des commissions municipales et leur nombre de sièges, ainsi que sur la désignation des membres de la commission.

Dans les communes de plus de 1000 habitants, la composition des commissions municipales doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein des assemblées communales.

Les membres sont désignés par un vote à bulletin secret parmi les conseillers municipaux.

Le Maire est le Président de droit des commissions municipales, qui peuvent se réunir autant de fois que nécessaire. Il n'existe pas de règle de quorum. Ces commissions donnent un avis préalable et n'ont aucun pouvoir de décision. Les séances ne sont pas publiques.

Le Maire propose la création de 7 commissions municipales composées des membres suivants :

- **Commission Finances – Ressources Humaines**
  - Vice-Président : Éric DUMESNIL
  - Membres : David Roulleaux - Laurent Michot - François Nicolas – Karine Sicard

- **Commission Travaux – Sécurité – Voirie – Espaces publics**
  - Vice-Président : Éric DUMESNIL
  - Membres : Olivier Bescond - Odile Bouger- Christophe Tirilly - Amélie Roué – Roland Porhel

- **Commission Environnement – Commerce – Mobilité**
  - Vice-Présidente : Odile BOUGER
  - Membres : Olivier Bescond - Éric Dumesnil - Amélie Roué - Nathalie Roulleaux - Christophe Tirilly - Fabrice Bergère - François Nicolas – Daniel Léal – Roland Porhel

- **Commission Ecole – Enfance – Jeunesse – Intergénérationnelle**
  - Vice-Présidente : Pauline BENOIT
  - Membres : Carine Lamarque - Fabienne Corre - Odile Bouger – Sandra Théréné

- **Commission Communication – Animation – Associations**
  - Vice-Présidente : Pauline BENOIT
  - Membres : Amélie Roué- Arnaud Douguet - François Nicolas - Fabienne Corre – Sandra Théréné

- **Commission Urbanisme – Réseaux – Bâtiments communaux – Rénovation énergétique**
  - Vice-Président : Olivier BESCOND
  - Membres : Fabrice Bergère – Éric Dumesnil – Pauline Benoît – Christophe Tirilly – Daniel Léal

- **Commission Patrimoine – Culture – Participatif**
  - Président : David ROULLEAUX
  - Membres : Laurent Michot – Nathalie Roulleaux – Pauline Benoît – Olivier Bescond – Daniel Léal

PB D.R

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212900567-20260402-2026_02_04_10-DE

DELIBERATION

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Contre	Abstentions	Pour	Votants
0	0	19	19

Approuve la mise en place des commissions municipales suivantes et leur composition :

- **Commission Finances – Ressources Humaines**
  - Vice-Président : Éric DUMESNIL
  - Membres : David Roulleaux - Laurent Michot - François Nicolas – Karine Sicard

- **Commission Travaux – Sécurité – Voirie – Espaces publics**
  - Vice-Président : Éric DUMESNIL
  - Membres : Olivier Bescond - Odile Bouger- Christophe Tirilly - Amélie Roué – Roland Porhel

- **Commission Environnement – Commerce – Mobilité**
  - Vice-Présidente : Odile BOUGER
  - Membres : Olivier Bescond - Éric Dumesnil - Amélie Roué - Nathalie Roulleaux - Christophe Tirilly - Fabrice Bergère - François Nicolas – Daniel Léal – Roland Porhel

- **Commission Ecole – Enfance – Jeunesse – Intergénérationnelle**
  - Vice-Présidente : Pauline BENOIT
  - Membres : Carine Lamarque - Fabienne Corre - Odile Bouger – Sandra Théréné

- **Commission Communication – Animation – Associations**
  - Vice-Présidente : Pauline BENOIT
  - Membres : Amélie Roué- Arnaud Douguet - François Nicolas - Fabienne Corre – Sandra Théréné

- **Commission Urbanisme – Réseaux – Bâtiments communaux – Rénovation énergétique**
  - Vice-Président : Olivier BESCOND
  - Membres : Fabrice Bergère – Éric Dumesnil – Pauline Benoît – Christophe Tirilly – Daniel Léal

- **Commission Patrimoine – Culture – Participatif**
  - Président : David ROULLEAUX
  - Membres : Laurent Michot – Nathalie Roulleaux – Pauline Benoît – Olivier Bescond – Daniel Léal

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal de la Commune de la Forest-Landerneau

Fait à LA FOREST-LANDERNEAU,
Le 3 avril 2026.
Certifié conforme,

La secrétaire de séance

Pauline BENOIT

Le Maire,

David ROULLEAUX

MAIRIE DE LA FOREST LANDERNEAU
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29800

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Préfecture le 7 avril 2026 et de sa publication légale le 7 avril 2026.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet http://www.telerecours.fr

PB D.R